



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 26 avril 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 avril 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance à huis clos conformément à l'article L2121-1 du code général des collectivités territoriales sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Camille Bernard, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Laetitia Maroccu, Muriel Piera, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Pierre-Laurent Audisio, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Jacques Billard à Stéphane Sbraggia, Jean-Pierre Aresu à Laurent Marcangeli, Dominique Carlotti à Aurélia Massei, Danielle Flamencourt à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Isabelle Jeanne à Annie Sichi, Philippe Kervella à Stéphane Vannucci, Emmanuelle Villanova à Marine Schinto, Basiliu Moretti à Alexandre Farina, Sébastien Deliperi à Simone Guerrini

Etaient absents :

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Paul Mancini, Jean-Paul Carrolaggi, Isabelle Feliciaggi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	35
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Monsieur Laurent Marcangeli, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210426-2021_100-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/05/2021

Affichage : 06/05/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 26 avril 2021

Délibération N° 2021/100

**Acquisition de viviers de présentation et de stockage pour le
marché alimentaire Place Campinchi**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Ville d'Ajaccio souhaite acquérir un matériel de qualité pour l'équipement des professionnels de la Halle Campinchi.

Les objectifs de cette acquisition sont :

- Le remplacement des viviers actuellement utilisés et ainsi assurer un aspect qualitatif de l'équipement en accord avec le marché central,
- Proposer aux commerçants usagers des bancs à poissons des équipements performants,
- Garantir un moyen de conservation individualisé pour apporter davantage de confort aux usagers de l'équipement.

L'acquisition des viviers est constituée d'une tranche ferme pour l'acquisition de 8 viviers de présentation à crustacés d'eau de mer sur mesure pour la halle fermée avec livraison et mise en service.

La tranche optionnelle concerne 12 viviers de stockage à crustacés d'eau de mer pour la zone de stockage de la halle fermée avec livraison et mise en service.

Outre le respect des spécifications du marché, les fournitures doivent être conformes à la législation et à la réglementation en vigueur, ainsi qu'aux spécifications et aux normes françaises et européennes, notamment en matière de sécurité.

❖ **Proposition de plan de financement si accepté, au titre de la dotation quinquennale :**

Ville d'Ajaccio	40 694,4 €	60%
Collectivité de Corse – dotation quinquennale	27 129,6 €	40%
TOTAL	67 824 €	100%

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'approuver le programme d'acquisition de viviers de présentation et de stockage pour le marché alimentaire Place Campinchi pour un montant 67 824 euros HT;

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

Ville d'Ajaccio	40 694,4 €	60%
Collectivité de Corse – dotation quinquennale	27 129,6 €	40%
TOTAL	67 824 €	100%

LE CONSEIL MUNICIPAL
Oui l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 26 avril 2021,

APPROUVE

le programme d'acquisition de viviers de présentation et de stockage pour le marché alimentaire Place Campinchi pour un montant 67 824 euros HT;

AUTORISE

Monsieur le Maire à solliciter la Collectivité de Corse au titre de sa dotation quinquennale selon le plan de financement suivant :

Ville d'Ajaccio	40 694,4 €	60%
Collectivité de Corse – dotation quinquennale	27 129,6 €	40%
TOTAL	67 824 €	100%

VOTE

A l'unanimité de ses membres présents et représentés.

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Laurent MARCANGELI

